



PUBLIC-PRIVÉ

HOLLANDE ATTAQUE NOS RETRAITES

Vraies trahisons et fausses vérités

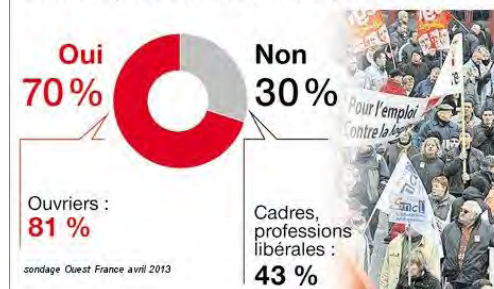
UN COCKTAIL EXPLOSIF

Tandis qu'à la veille d'une évolution réglementaire liée au tabac les députés de l'UMP et du PS membres du même club des parlementaires fumeurs de havanes se tapaient la cloche et leurs onéreux bâtons de chaise tous ensemble à l'invitation d'un lobby du tabac anglo-saxon, le Président de la République enfourchant presque tous les dadas de son prédécesseur se voyait remettre le rapport Moreau **préconisant notamment et tout bonnement la baisse des pensions des fonctionnaires.**

Selon quelles modalités ? Par une arnaque : le calcul de la pension des fonctionnaires sur une période de référence des dix dernières années (au lieu des six mois actuels).

Comment ? En stigmatisant les fonctionnaires dans l'opinion publique ? Pendant ce temps la Ministre de la Fonction publique mène froidement la congélation salariale et réécrit le statut.

Pensez-vous que dans les prochains mois la France peut connaître une explosion sociale ?



Un seul objectif : baisser nos pensions

Pour un calcul sur l'indice moyen des 10 dernières années, la perte de pension est d'environ 10% pour la catégorie A, d'environ 8% pour la catégorie B, d'environ 6% pour la catégorie C, catégorie dont l'écrasement sur le SMIC de la grille indiciaire est si catastrophique qu'il ne permet pas de descendre plus bas.

Cette perte moyenne s'accroîtrait encore pour les agents bénéficiant de promotions de grade les 10 dernières années de leur carrière, et encore plus s'ils changent de catégorie.

Il est particulièrement incohérent d'envisager de telles mesures, et d'affirmer en même temps une volonté de construire des fins de carrière attractive, offrant de réelles perspectives, aux agents dits "seniors" (plus de 50 ou 55 ans) ; alors que ceux-ci seraient maintenus plus longtemps dans l'emploi, avec l'allongement envisagé de la durée d'assurance requise, et avec la trahison par le gouvernement de la promesse de revenir à l'âge légal de 60 ans.

Il n'est aucunement question de justice entre public et privé dans une telle mesure, mais d'une simple volonté brutale de baisser les pensions.

Or, le gel du point d'indice a déjà baissé les salaires et les pensions

La pension est calculée sur la rémunération indiciaire du fonctionnaire, hors primes. Faire baisser le point d'indice, c'est faire baisser le niveau de la pension au moment du départ en retraite. Entre le 1er janvier 2000 et mars 2013, le point d'indice a perdu 12,9% par rapport à l'inflation.

Et depuis que s'applique le gel total du point d'indice, qui est désormais une politique commune à la droite et à la gauche, depuis le 1er juillet 2010 jusqu'à mars 2013, c'est 4,9% de perte sur l'inflation que les fonctionnaires ont du subir.

Si le gel continuait jusqu'en 2014 compris, ce serait 2 à 3% de pertes supplémentaires. Envisager encore une baisse supplémentaire, en changeant le mode de calcul et en désindexant la revalorisation des pensions de l'inflation, ce serait s'enfoncer dans une politique d'austérité par une baisse continue du pouvoir d'achat, en particulier des fonctionnaires.

La CGT prendra les initiatives nécessaires à la mobilisation de l'ensemble des salariés et des fonctionnaires, face aux mauvais coups que le gouvernement a programmé contre eux.

Les fonctionnaires retraités ne sont pas des privilégiés

En 2003 et 2010 les gouvernements de droite avaient renoncé à ne plus calculer la retraite des fonctionnaires sur les 6 derniers mois de carrière: Hollande, lui, le fait.

La comparaison montre que la seule supériorité de la Fonction publique, c'est de moins souffrir de l'inégalité salariale entre femmes et hommes. Les pensions des fonctionnaires sont comparables avec celles de l'ensemble des retraités. Sauf qu'en 2011, dans le privé la pension des hommes était supérieure de 48% par rapport à celle des femmes !

Dans le public, avec la grille indiciaire égale pour tous, la différence de pension entre femmes et hommes est très inférieure à celle du privé. **C'est cela qui pour l'essentiel explique que les retraites du public sont pour leur montant moyen supérieures à la moyenne du privé, et non pas une prétendue générosité de leurs régimes de retraite.**

Par contre, partout les femmes payent le prix du temps partiel et des freins au déroulement de carrière induit par l'éducation des enfants. Qui ça gêne au gouvernement ?

Le calcul sur les 6 derniers mois dans le public est l'équivalent du calcul sur les 10 meilleures années dans le privé

Chaque régime de retraite a sa logique. Si on utilisait les 6 derniers mois pour calculer les pensions des salariés du privé, les conséquences en seraient catastrophiques pour beaucoup d'entre eux. Les salaires les plus élevés ne sont pas ceux des dernières années pour beaucoup. **C'est pourquoi la référence du privé est "les meilleures années" et non "les dernières années".** D'ailleurs pour baisser les retraites du privé, la référence est passée des 10 aux 25 meilleures années.

Chaque régime de retraite obéit à une construction différente des rémunérations. Les fonctionnaires ne connaissent pas le sous-emploi et le chômage, ils ont une carrière ascendante, mais ne négocient pas leur rémunération par entreprise ou branche, puisqu'ils suivent une grille indiciaire commune à toute la Fonction publique.

La justice serait-elle de baisser les retraites des fonctionnaires dans la même proportion que celles du privé en passant de 10 à 25 ans ? **Pour la CGT, la justice est de revenir aux 10 meilleures années dans le privé.**

C'est le fondement même de la particularité des régimes de fonctionnaires qui pourrait être remis en cause. Une fois la retraite des fonctionnaires ainsi banalisée, par la référence aux 10 dernières années et la déconnexion du point d'indice, le chemin vers une fusion des régimes (excédentaires) de fonctionnaires avec les autres régimes serait largement ouvert.

C'est de la remise en cause des régimes de retraite de la Fonction publique, du mode de fixation de la rémunération, et en fin de compte d'une très grave fragilisation du statut des fonctionnaires dont il s'agit.

La cotisation retraite du fonctionnaire passera déjà de 2011 à 2020 de 7,85% du traitement brut à 10,80%, pour aucun droit supplémentaire, bien au contraire.

La fausse compensation par les primes !

Intégrer une part de primes dans le calcul de la retraite est aujourd'hui une nécessité objective.

Le fait de ne cotiser que sur une part de la rémunération globale est là aussi une différence avec le privé, clairement au désavantage des fonctionnaires.

L'intégration d'une part des primes dans la grille indiciaire est une hypothèse clairement sur la table à l'occasion de la négociation générale sur la grille de la Fonction publique de l'automne 2013.

C'est le choix de la CGT, pour qui les primes représentatives de complément de traitement doivent être intégrées à la grille.

Il est hors de question pour la CGT de se placer en situation d'échanger intégration des primes contre abandon des 6 mois.

Cela reviendrait à accepter une nouvelle perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires, alors que des solutions alternatives existent.

La CGT revendique l'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

Avertissement :

Les discours de l'extrême droite tentent d'abuser les salariés, retraités et privés d'emplois en utilisant un vocabulaire volé au mouvement social. C'est une façade.

L'extrême droite ne porte pas de programme social pour les salariés. Elle amène la division, le rejet, l'insécurité sociale et liberticide. Son terreau est la régression et la misère sociale.

La CGT s'est battue, se bat et se battra contre les valeurs de l'extrême droite. La CGT lutte pour le progrès social et le développement humain durable, contre les politiques d'austérité responsables de la montée de l'extrême droite partout en Europe. La CGT porte des valeurs de solidarité et de fraternité entre les peuples et les salariés.

Les salariés sont légitimes à exiger et obtenir une réponse à leurs besoins sociaux. La Confédération Générale du Travail les invite à s'emparer de l'outil syndical CGT et à lutter ensemble pour gagner le progrès social et amener les dirigeants politiques à adopter d'autres choix économiques et sociaux que ceux imposés par le diktat libéral opprimant et injuste.



<http://cgt-regionpaca.fr/>

cgt@regionpaca.fr

04 91 57 56 58



**Celui qui combat
peut perdre,
mais celui
qui ne
combat pas
a déjà perdu**

B. Brecht